



Communiqué n° 22 du 22 août 2018

ARBORICULTURE

COCHENILLE FARINEUSE SUR LES ARBRES FRUITIERS

Les récoltes des poires et des pommes vont actuellement bon train. Il est important de vérifier systématiquement s'il y a une éventuelle présence de cochenilles farineuses sur les fruits récoltés. Le cas échéant, notez les parcelles atteintes au fur et à mesure des cueillettes, afin d'avoir un tableau complet de la situation en fin de saison.

Là où il n'est plus possible d'intervenir avec des insecticides en raison du délai d'attente, des arrosages combinés avec des applications de mouillant ou savon noir peuvent encore réduire quelque peu la présence du ravageur.

Les variétés de pommes tardives doivent aussi attentivement être contrôlées attentivement, pour juger de la nécessité d'un traitement insecticide (Movento ou Reldan), dans le respect du délai d'attente et en prenant toutes les mesures nécessaires pour ne pas nuire aux abeilles.

Les suivis et les contrôles d'essais entrepris par notre office sur les fruits à pépins vont encore se poursuivre jusqu'en octobre afin de déterminer si une troisième génération du ravageur aura lieu.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

La présence de *D. suzukii* dans le vignoble valaisan demeure très faible, comparable à celle de l'an dernier à pareille date. En tenant compte du niveau de maturité du raisin, on peut admettre que la situation actuelle est encore plus calme que l'an passé.

Des pontes n'ont été trouvées que dans 3 des 12 parcelles à fort risque contrôlées en ce début de semaine : dans deux parcelles de Dunkelfelder (4 baies sur 50 à Salquenen et 1 baie sur 50 à Loèche) et dans une parcelle de Diolinoir à Molignon (1 baie sur 50).

A ce stade et au vu des prévisions climatiques, nous jugeons tout traitement inutile à l'heure actuelle, même dans les parcelles les plus précoces.

Le prochain communiqué de mercredi 29 août 2018 vous renseignera de l'évolution de la situation en Valais.

MATURATION DES PRINCIPAUX CEPAGES

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2018 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.



2018

Date	CHASSELAS			GAMAY			PINOT NOIR			SYLVANER/RHIN		
	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
21/08	70.7	6.2	2.98	78.7	9.6	2.03	80.9	8.9	1.51	80.6	7.6	1.99

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet www.vs.ch/agriculture ou sur l'apps Info VS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

JAUNISSES DE LA VIGNE : FLAVESCENCE DORÉE ET BOIS NOIR

Suite à la découverte d'un foyer de flavescence dorée à Fully en automne 2016 (seul cas à ce jour en Valais), nous vous encourageons vivement à prospecter prochainement vos parcelles en vue de détecter d'éventuels ceps malades.

La flavescence dorée est une grave maladie de quarantaine, fortement épidémique en présence de l'insecte-vecteur; elle peut entraîner l'arrachage de parcelles entières si les ceps malades ne sont pas détectés et annoncés rapidement. Le bois noir est par contre une maladie sans gravité dans nos conditions, mais dont une trop forte présence peut masquer l'apparition de ceps atteints de flavescence dorée. Les symptômes de ces deux maladies sont en effet absolument identiques et seule une analyse en laboratoire permet de les différencier.

Les ceps malades se caractérisent par la présence simultanée des 3 symptômes suivants, généralement limités à une partie des ceps (seulement une partie des sarments sont touchés) :

- coloration sectorielle ou totale des feuilles et enroulement du limbe vers le bas;
- dessèchement des inflorescences ou flétrissement des baies, qui restent acides;
- absence d'aoûtement ou aoûtement partiel des rameaux (symptôme pas toujours net).

Nous vous proposons de prospector prioritairement les jeunes vignes (3 à 10 ans) de cépages exprimant de manière claire les symptômes de jaunisse, tels que Pinot noir, Gamay, Gamaret, Diolinoir, Divico, Garanoir, Galotta, Humagne rouge, Chardonnay... Cependant, tous les cépages sont susceptibles d'être contaminés.

En présence de ceps symptomatiques ou en cas de doute, veuillez contacter sans délai l'office de la viticulture (027 606 76 40) !

Vous trouvez des illustrations et des compléments d'informations sur le site : <http://www.agroscope.admin.ch>.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI